



WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N° 42- avril 2010

ÉDITORIAL

Bienvenue aux lecteurs et lectrices du WILDAF-West Africa Newsletter. La présente parution est consacrée principalement au nouveau projet : « *utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest* » dont le démarrage avait déjà été signalé dans le numéro 39 de notre bulletin. Nous vous proposons de prendre connaissance du travail abattu par les femmes rurales parajuristes sur le terrain, un an après la mise en œuvre du projet et les résultats escomptés.

Ce numéro vous informera également sur la participation du WILDAF à la 54^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme tenue du 27 février au 12 mars à New York sur l'évaluation de la Plateforme d'Action de Beijing, quinze ans après son adoption .

Comme à l'accoutumée, nous avons réuni pour vous les nouvelles de nos réseaux nationaux, les informations sur la situation des droits des femmes en Afrique et dans le monde ainsi que quelques publications sur des thèmes variés.

Bonne lecture et merci de votre fidélité !

Michelle LOCOH

Assistante chargée de communication

SOMMAIRE

L'IMPACT DU TRAVAIL DES PARAJURISTES A LA BASE : les intéressés en témoignent..... 2-4

Déclaration du Caucus des Femmes Africaines à la 54^{ème} Session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme Mars 2010..... 5

Nouvelles du réseau 6-7

Nouvelles d'Afrique 8-9

Nouvelles internationales 10-11

Publications 12



Éradiquer les barrières sociales qui empêchent les femmes d'accéder au savoir et à la création d'activités génératrices de revenus est fondamental pour la lutte contre la pauvreté.

Yukiko Omura, Vice-présidente de la FIDA. Mars 2010

Aussi disponible sur notre site

Web :

www.wildaf-ao.org

Vous êtes membre du réseau WILDAF/FeDDAF et désirez faire connaître votre association, vos activités? Vos réalisations? Ou tout simplement souhaitez partager une information ?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est le :

1^{er} juin 2010

Qui lit notre Newsletter ? Le WILDAF West Africa Newsletter est une publication trimestrielle et est diffusé aux membres du WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe et en Amérique mais aussi aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chefs religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

info@wildaf-ao.org

L'IMPACT DU TRAVAIL DES PARAJURISTES A LA BASE : les intéressés en témoignent

Démarré il y a un peu plus d'un an, notre projet « *utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique* » dont nous vous avons parlé de long en large dans notre parution N°39 est à mis parcouru de sa mise en œuvre. S'inscrivant dans le cadre des priorités 3 des objectifs du Millénaire pour le développement, ledit projet a pour objectif de permettre aux femmes rurales de connaître leurs droits, de les revendiquer afin d'en jouir au même titre que les hommes dans leur vie familiale, communautaire et professionnelle. Les 250 femmes rurales volontaires formées ainsi que les membres du comité de lutte contre les violences faites aux femmes mis en place à cet effet dans les cinq pays bénéficiaires ont pour mandat de divulguer à leur tour le droit au sein de leurs communautés respectives et d'aider individuellement les autres femmes ainsi que la communauté à se servir du droit pour résoudre les difficultés auxquelles elles sont confrontées à tous les niveaux au quotidien.

Certaines de ces femmes que nous appelons les parajuristes nous livrent leurs témoignages sur les actions qu'ils mènent dans leur milieu en tant que bénéficiaires et acteurs du projet.

Ces actions vont de l'affirmation de soi à la résolution des litiges familiaux en matière d'héritage en passant par la question des violences conjugales.

Au Togo : De la formation à l'affirmation



Mme AKPOTO Atsoupi, agricultrice dévouée et mère de cinq enfants, parajuriste volontaire du projet au niveau de la préfecture de Yoto.

« J'ai beaucoup percé. Sans mentir, il y a quelques mois, je n'aurais jamais accepté un poste de responsabilité au sein de mon organisation. Malgré que j'aie la capacité requise pour le faire, le manque de confiance en moi-même était encore un obstacle. Quelques temps après la formation reçue notamment sur le droit à la participation des femmes aux sphères de prise de décision,

l'opportunité s'est offerte à moi pour prouver mes capacités à travers l'élection au poste de présidence de notre Union. J'ai fait les démarches nécessaires et déposé ma candidature au poste de président de l'Union des Groupements de Producteurs de Céréales de la préfecture de Yoto. J'ai battu campagne avec conviction et j'ai été élue par 57 membres contre 8 pour mon concurrent. C'est un score inédit. J'ai un mandat de 3 ans devant moi et je compte travailler dur pour montrer que nous les femmes, nous sommes capables de faire autant, voire mieux que les hommes ».

Parlant de ses actions sur le terrain en faveur de la communauté, Mme Akpoto confie que grâce à la formation de parajuriste, elle est capable d'intervenir face à un problème qui se pose à elle même ou à son entourage. C'est ainsi que dans sa communauté, elle a contribué à réduire le taux d'abandon scolaire. « *Il y a certains enfants scolarisés qui abandonnaient l'école sous prétexte qu'ils reçoivent des coups à l'école. Etant au courant de la situation et en ma qualité de parajuriste, j'ai dans un premier temps abordé les parents pour leur expliquer l'importance de l'école et l'exercice de l'autorité parentale. Je suis allée ensuite discuter avec les instituteurs sur la question. Depuis tout est rentré dans l'ordre ».*

Des approches alternatives dans le règlement des conflits domestiques

Au Bénin

J'ai été saisie en tant que parajuriste exerçant à Sakété au Bénin d'une affaire de violence conjugale. « *Mme Avlessi était allée au champ en compagnie de sa coépouse et de leur mari pour la récolte du maïs. Ils y étaient quand une dispute éclata entre les deux coépouses. Prenant fait et cause pour sa plus jeune conjointe, le mari gifla Mme Avlessi qui, pour se défendre a mordu son mari. Ce dernier a, à son tour, mordu son épouse et lui a donné de violents coups à l'abdomen qui ont occasionné d'importants traumatismes à celle-ci tels que attestés par un certificat médical. En effet, les coups reçus de son mari lui ont valu une hospitalisation d'environ trois semaines. Révoltés par les faits, les parents de la victime ont ramené celle-ci chez eux après son rétablissement ».*

« J'ai reçu la victime qui m'a remis certaines preuves. Après l'avoir apaisée, je lui ai présenté les différentes voies de recours qui s'offrent à elle.

Suite à la page 3

L'IMPACT DU TRAVAIL DES PARAJURISTES A LA BASE : les intéressés en témoignent

Mais Mme Avlessi n'envisage pas porter l'affaire au niveau de la Brigade de peur de se voir rejeter par la communauté et sa famille. Après de longues discussions, elle a finalement opté avec l'accord de sa famille pour un règlement à l'amiable. La famille du mari, auteur des violences a également accepté l'alternative que nous avons proposée. Elle a consisté à faire signer un engagement par le mari. L'engagement stipulait que plus jamais le mari ne portera la main sur son épouse et que toute récidive de sa part pourrait faire l'objet de dénonciation et de plainte devant les officiers de police judiciaire. Le mari fut alors invité à discuter avec moi et a été sensibilisé sur le caractère répréhensible de la violence faite à son épouse, il a reconnu ses torts et accepte de signer l'engagement par lequel il consent à ne plus exercer quelque violence que ce soit sur son épouse et à mieux la traiter désormais ».

De la Côte d'Ivoire :

Cas de violences physiques, morales et économiques permanentes d'un homme sur sa femme qu'il accuse de négligence dans la tenue de la maison et surtout pour avoir dans le cas présent tué pour le dîner une poule blessée de son élevage. La parajuriste nous raconte les faits :

« C'était en septembre dernier, Mme Ouattara Mariam, alors âgée de 31 ans et mère de 2 enfants dont une fillette d'un an, avait été battue et séquestrée pendant 3 jours par son mari. Elle a réussi à s'échapper avec sa fillette du domicile conjugal et voulait mon assistance pour rejoindre sa mère dans un village voisin.

Après l'avoir entendue et calmée, j'ai avec son accord rencontré Mr. Abdoulaye, son mari. Dans les premiers échanges, celui-ci a semblé ne rien regretter et prêt à recommencer si elle retournait chez lui car pour lui, l'homme étant le maître de la maison, a le droit d'infliger de tel châtement à sa femme.

J'ai pris alors la décision de rencontrer l'IMAM du village (le couple étant de confession musulmane) et le chef de la communauté. Ce que j'ai fait avec l'assistance de l'agent de promotion social. Les deux autorités locales nous ont permis de faire comprendre à M. ABOULAYE les sanctions légales qu'il risque en exerçant la violence sur sa femme. Satisfait de notre démarche et dans la résolution de ce conflit, l'Iman nous a sollicitées pour une séance de sensibilisation sur les violences faites aux femmes dans la

communauté musulmane (ce qui était difficile avant ce cas que nous avons traité).

Notre plus grande satisfaction a été que pendant la sensibilisation, Mr Abdoulaye a officiellement promis de ne plus exercer la violence sur sa femme et il s'est même porté volontaire pour être notre porte voix auprès des bourreaux de femmes qui n'étaient pas à la réunion ».

Prévenir les violences conjugales : Cas traité par le comité de kpélé-konda - Togo



« Je suis KLEVOR GERARD, marié et monogame. Ma femme a pris l'habitude de sortir sans m'informer sur sa destination et revient à des heures tardives, même pendant les week-ends quand je suis à la maison. Elle prétend visiter ses amies du quartier pour discuter. Cette situation créait des tensions au sein de notre couple.

Ayant appris l'existence du comité du lutte contre les violences conjugales de Kpele Konda qui est à 4 km de Kpele-Tsiko où nous habitons, je n'ai pas hésité à faire le déplacement pour solliciter l'intervention du comité. Ma femme a été invitée à discuter avec les parajuristes et a reconnu les faits. Le comité lui ayant expliqué qu'elle avait le droit de rendre visite à ses amies et à des parents en mon absence ou présence, l'a exhorté à m'informer au préalable et revenir à temps pour remplir ses devoirs de mère de famille. Le comité lui a fait savoir qu'il s'agit là d'une violence morale exercée par une femme sur son mari qui s'attend à trouver son épouse à la maison après une longue journée de travail et que cet agissement pourrait m'amener à la suspecter d'infidélité. Il en est de même pour moi. Cela y va du bonheur et de l'harmonie de notre couple. Les membres du comité lui ont prodigué des conseils qu'elle a bien accueillis.

Satisfait des résultats produits par cette intervention, je suis revenu deux semaines plus tard avec mon épouse pour remercier les membres du comité. Ils ont encore profité de l'occasion pour nous prodiguer d'utiles conseils. »

Suite à la page 4

L'IMPACT DU TRAVAIL DES PARAJURISTES A LA BASE : les intéressés en témoignent

La particularité de ce cas est dans le fait que le mari et les témoins se sont rendus compte que nous avons été objectifs dans le traitement du cas et que nous ne sommes pas là pour chercher coûte que coûte à donner raisons aux femmes. Ce qui a donné une certaine crédibilité à notre comité.

Au Ghana : Contribuer à mettre fin à l'impunité en matière de viol

Je suis **Eric Aryee**, membre du comité communautaire de réconciliation de Ga West.

« Avant la mise en place du comité communautaire de réconciliation et de lutte contre les violences faites aux femmes dans la Municipalité de Ga West, le viol et les abus sexuels exercés sur les élèves et filles de cette communauté étaient choses courantes non répréhensibles. La mise en place du comité et ses actions de sensibilisation dans la communauté ont éveillé la conscience des populations en général et des élèves en particulier sur le phénomène de viol et ses conséquences. C'est ainsi qu'en novembre 2009 un cas nous a été rapporté. Il s'agit d'un instituteur qui a été surpris par les élèves en flagrant délit de viol sur une élève dans les toilettes. L'affaire m'a immédiatement été rapportée en tant que membre du comité. Nous avons aussitôt alerté la police et la fille a été amenée et admise à l'hôpital pour des examens et soins. Malheureusement, l'instituteur sentant le danger a pris la fuite, mais la police poursuit ses investigations en vue de son arrestation. »

C'est un signal fort à l'endroit des auteurs et des potentiels auteurs de viol de la communauté.

Togo : une veuve récupère une terre de culture confisquée par sa belle famille



« Je suis **AVOKE Akouvi**, mère de deux enfants. J'ai perdu mon mari il y a plus de 3 ans. Après le décès de mon mari, ma belle famille s'est arrangée pour m'arracher et mon champ, et celui de mon mari ».

Je fus répudiée après avoir été spoliée également de tous les biens que mon mari et moi avions acquis ensemble. Ayant assisté à une des sensibilisations à Yotocopé, j'ai porté l'affaire à la connaissance des parajuristes. Ils ont par la suite eu des discussions avec moi et m'ont indiqué les différentes options et recours disponibles pour mon cas. Avec mon consentement, ils ont entamé les démarches nécessaires pour un règlement extra judiciaire. Le chef du village a immédiatement été saisi. Des assises successives ont eu lieu avec ma belle famille. Le Chef avec l'assistance des parajuristes a pris le temps d'expliquer aux auteurs de la spoliation, l'impact de leurs actes sur mes enfants et moi.

Après plusieurs négociations, ma belle famille a finalement accepté de me restituer mon champ et partagé à mes deux enfants le champ de leur père défunt. Ainsi, j'ai pu rentrer dans mes droits après 3 ans de misère ».

Ces témoignages qui illustrent l'engagement de ces femmes et hommes à œuvrer pour le bien-être de leur communauté, sont la preuve que nous ne pourrions efficacement faire évoluer les mentalités et changer les comportements qu'à partir de la base, en nous appuyant sur ces ressources humaines locales disponibles. Il est évident comme l'ont d'ailleurs mentionné certains au cours de la collecte des témoignages, que des obstacles de tous ordres surviennent et rendent difficile le travail sur le terrain. Pour remédier un tant soit peu à ces difficultés, le WILDAF va bientôt entamer une série d'ateliers de consolidation des connaissances de ses parajuristes formés.

Bravo et bonne continuation à nos parajuristes.



« *Aucun chef politique ni aucun gouvernement ne doit tolérer la violence contre les femmes, sous quelque forme que ce soit et quels que soient le contexte ou les circonstances dans lesquels elle est perpétrée* » **M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies.**

Déclaration du Caucus des Femmes Africaines à la 54^{ème} Session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme

A l'instar des femmes des autres continents présentes à la 54^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing (Beijing + 15), les représentantes des femmes africaines se sont retrouvées en caucus pour débattre des préoccupations spécifiques à leur région. A l'issue de leur quatrième session, elles ont adopté une déclaration à l'endroit des Gouvernements africains ainsi que des partenaires au développement.

Le WILDAF-Afrique de l'Ouest est l'une des organisations qui a pris une part active dans la tenue de ces sessions. La déclaration dit ce qui suit :

Nous représentantes de diverses organisations de la Société Civile Africaine réunies au Forum Mondial pour la Revue de Beijing 15 ans après et représentant les voix des millions de femmes et jeunes filles Africaines,

Après avoir eu des consultations avec différents acteurs avant et pendant le Forum Mondial des ONG sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et la Plate Forme d'Action de Beijing en Afrique ;

Après avoir examiné la situation de la Femme et de la jeune africaine contenu dans notre Rapport Alternatif Régional qui contient la contribution des organisations nationales, sous régionales et réseaux ;

Reconnaissant que le processus d'examen de Beijing +15 se déroule à un moment de grandes opportunités et de défis pour les femmes dans la réalisation des droits civils , politiques , sociaux , économiques et culturels ;

Considérant que bien que la mise en œuvre de la PFA de Beijing au cours des 15 dernières années a utilisé des ressources considérables, nous notons avec beaucoup de préoccupation que les progrès sont restés minimes, lents et fragmentés et n'a pas abouti à des changements fondamentaux dans la vie de la majorité des femmes en Afrique ;

C'est pourquoi nous lançons un appel pressant aux dirigeants africains, aux partenaires au développement

afin de prioriser les actions suivantes :

1- Veiller à la ratification sans réserves, à la domestication, à l'application intégrale de tous les instruments clés des droits des humains qui garantissent les droits des femmes et des filles particulièrement la CEDEF et son Protocole Facultatif, le Protocole de Maputo de l'Union Africaine sur les droits des femmes, la Charte Africaine des droits de l'enfant ; la Charte Africaine de la Démocratie et les résolutions 1325 ,1820,1888, et 1889 du Conseil de Sécurité de l'ONU ;

2 - Veiller à ce que les politiques et programmes visant à promouvoir la réalisation de la parité hommes - femmes dans le leadership et la prise de décisions sont mises en œuvre et que les femmes sont suffisamment en mesure d'influencer les systèmes, les structures, et les Institutions de prises de décisions;

3 - S'assurer que les structures en place pour conduire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'accroissent et ont des ressources significatives en guise d'indication de l'engagement politique à l'avancement des femmes ;

4 - Accroître le soutien à l'autonomisation économique des femmes africaines comme stratégie pour éradiquer la pauvreté ;

5 - Prendre des mesures pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles avec une attention particulière aux pratiques culturelles et religieuses néfastes, aux violences pendant les conflits et la situation post conflits et au trafic humain.

Nous faisons appel aux dirigeants africains pour saisir l'occasion de la Décennie de la Femme Africaine 2010-2020 pour prendre l'initiative de réduire d'une façon significative les écarts dans l'application de la PFA en particulier dans les 3 dernières années de la Décennie.

NOUVELLES DU RESEAU

Bureau sous régional Afrique de l'Ouest

Réunion de planification stratégique du WILDAF Afrique de l'Ouest

Les représentants des réseaux nationaux du WILDAF pour l'Afrique de l'Ouest notamment le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Togo se sont retrouvés du **08 au 10 février 2010** à Lomé en atelier de planification quinquennal (2010-2014).



La facilitatrice faisant sa présentation

Au cours de cette réunion, le réseau a eu à redéfinir de nouvelles stratégies pouvant lui permettre d'accroître son impact en matière de défense et de promotion des droits de la femme dans un environnement en perpétuel changement. Pour ce faire, les participants ont d'abord examiné la mise en œuvre du rapport de l'évaluation du plan stratégique arrivé à terme. Ce plan (2004-2008) a permis de renforcer les capacités des membres du réseau afin de les amener à mieux maîtriser le concept du réseautage et d'améliorer leurs capacités en matière de recherche de financement.

La présidente du Conseil d'Administration du WILDAF au niveau régional, Mme **Dorcas Coker-Appiah** a salué l'initiative de cet exercice et a mis l'accent sur la nécessité d'avoir un plan stratégique pour le bureau sous régional Afrique de l'Ouest.

A l'issue des travaux, de nouvelles priorités dont entre autres le renforcement institutionnel, le renforcement de capacités des membres et l'engagement du WILDAF dans les actions de développement, ont été intégrés dans le nouveau plan stratégique 2010-2014.

Participation du WILDAF-AO à la 15^{ème} Réunion Consultative sur l'intégration du genre en Afrique

Organisée par le réseau GIMAC (Le Genre est mon agenda), coordonné par FAS (Femmes Africa Solidarité), la 15^{ème} Réunion Consultative sur l'intégration du genre s'est déroulée du **21 au 22 janvier 2010** à Addis Abeba, en Ethiopie.

Ladite réunion qui s'est tenue en marge du 14^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), a permis de débattre de l'environnement changeant aux niveaux régional et international et d'élaborer un nouveau paradigme pour orienter le travail des organisations de la société civile afin de préconiser des politiques et des pratiques efficaces pour la parité et l'égalité des sexes. Les résultats clés attendus de cette 15^{ème} session étaient de :

- redéfinir de nouvelles stratégies de plaidoyer en faveur de politiques et de pratiques efficaces pour la parité et l'égalité des sexes suite au changement de l'environnement aux niveaux régional
- Partager les meilleures pratiques et les leçons apprises par le réseau "Le Genre: Mon Agenda" et par les autres organisations de la société civile ;
- Mettre en évidence les problèmes-clés, les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle de l'Egalité entre les Hommes et les Femmes (DSEHF) et clarifier les recommandations adressées au Président de la Commission de l'UA et aux Commissaires de l'UA ;
- Mobiliser et sensibiliser les organisations locales de femmes et les organisations de la société civile au sujet de l'agenda sur l'intégration de la perspective et des activités de la Campagne;
- Renforcer les partenariats avec des organisations de femmes à tous les niveaux et renforcer les mécanismes régionaux à propos des questions de genre;
- Engager les points focaux de la société civile sur des thèmes liés à la DSEHF et sur leur suivi;
- Entreprendre des activités de plaidoyer au sujet de diverses préoccupations liées à la DSEHF.

Pour plus d'informations concernant la réunion du GIMAC, consulter la note conceptuelle sur notre site web : <http://www.wildaf-ao.org/fr/spip.php?article1939>

NOUVELLES DU RESEAU

LE WILDAF-AO à la 54^{ème} session de la Commission sur le Statut de la Femme

La participation du WILDAF-Afrique de l'Ouest à la 54^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme tenue du 1^{er} au 12 mars à New York a été marquée par la tenue de deux événements parallèles. En corrélation avec la session officielle consacrée à l'évaluation de la Plateforme d'Action de Beijing, le premier événement était un panel qui avait eu lieu le 05 mars au Nigeria House.



Photo du panel

Il avait pour objectif de présenter à travers les différentes interventions les actions que le WILDAF Afrique de l'Ouest est en train de mener depuis un certain nombre d'années pour contribuer justement à l'atteinte des objectifs de la Plateforme. A cet effet, la parole a été donnée aux bénéficiaires des projets du WILDAF afin que celles-ci puissent donner leurs témoignages et partager leurs expériences avec les autres. Pour madame Antoinette Dadjo du Bénin on peut retenir de son intervention que grâce au projet « femme et bonne gouvernance » les femmes béninoises ont compris et ce à tous les niveaux la nécessité pour elles de s'intéresser à la vie politique « *la politique est déterminante dans tous les volets de la vie humaine, nous avons compris qu'elle est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seules mains des hommes* » déclara-t-elle. Quant à Madame Lydia Sasu, exploitante agricole, qui a pris la parole au nom des bénéficiaires du projet « *utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales* », le fait que le WILDAF a pu mobiliser des ressources pour les faire participer à cette importante session afin qu'elles puissent parler elles-mêmes de leurs quotidiens est très éloquent en soi.

Une exposition de photos et des outils (affiches, manuels de formation, outils de plaidoyer ; rapports, etc) produits dans le cadre des différents projets a permis aux participants au panel de mieux apprécier le travail du WILDAF-AO. Certains de ces outils ont été distribués.



Photo de l'exposition des outils

La deuxième activité a été consacrée à la réflexion sur la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020) décrétée par l'Union Africaine. L'objectif visé par le WILDAF était de saisir l'opportunité de la présence d'un grand nombre de représentantes d'organisations de femmes au CSW notamment celles d'Afrique de l'Ouest pour d'une part, mettre tout le monde au même niveau d'information sur cet événement et d'autre part entamer les discussions sur comment efficacement s'organiser pour s'impliquer dans la mise en œuvre des objectifs visés par les gouvernements de l'Union Africaine. Des idées ont été retenues et la responsabilité a été confiée au WILDAF de proposer à partir de ces idées un programme qui sera adopté par les participants.

En dehors de ses propres activités, le WILDAF-AO s'est également impliqué dans le caucus des femmes africaines qui a sorti une déclaration à l'endroit des Gouvernements africains et des partenaires.

Le WILDAF-Mali procède au renforcement de capacités des femmes conseillères et élues municipales

Le WILDAF-Mali a organisé le 10 Mars 2010 à Bamako un atelier de formation de renforcement des capacités des Femmes conseillères et élues municipales du district de Bamako sur la planification et budgétisation selon le genre. Cet atelier a regroupé pendant 3 jours les élues municipales, les femmes leaders et les Coordinateurs des chefs de quartier du District de Bamako.

L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités d'intervention des femmes élues et des femmes leaders sur le processus de gestion communale et la prise en compte de leurs besoins dans les politiques et programmes de développement aux niveaux local et national.

Suite à la page 8

Elle leur a permis d'une part d'avoir une meilleure compréhension du concept planification et budgétisation selon le genre et d'autre part de concevoir une esquisse de plan d'action genre pour leur commune et aussi d'élaborer des indicateurs de suivi évaluation genre.

Célébration de la Journée internationale au Togo

Le WILDAF-Togo a célébré en différé la **Journée Internationale de la Femme** le 15 mars dans la préfecture de l'Avé dans la région maritime. Cette célébration a été essentiellement marquée par la présentation de sketch portant sur la santé maternelle.

Les organisateurs ont mis l'accent sur les avantages des consultations prénatales et l'accouchement dans une structure sanitaire et ont exhorté les femmes à convaincre leurs consoeurs souffrant de la fistule obstétricale à en parler aux autorités compétentes afin qu'elles puissent bénéficier gratuitement des soins disponibles

Elles ont par ailleurs sollicité l'appui des femmes au WILDAF-Togo dans son plaidoyer pour la gratuité de la césarienne au Togo.

Nouvelles d'Afrique

Création d'un fonds pour les femmes africaines

Les chefs d'Etat et de gouvernements présents au 14ème Sommet de l'Union africaine (UA) tenu du 31 janvier au 02 février 2010 à **Addis Abéba**, ont annoncé à la fin de leurs travaux, la création d'un Fonds pour les femmes africaines.

Dans une résolution ad hoc, les chefs d'Etat ont justifié la création de ce nouveau fonds par leur volonté de poursuivre les efforts en faveur des Africaines engagées dans le cadre de la stratégie en matière de genre de l'UA. La trentaine de chefs d'Etat a chargé la Commission de l'UA de lui soumettre une stratégie détaillée de mobilisation de ce fonds qui sera alimenté dans un premier temps par des contributions des Etats membres. «Je salue la décision de la création de ce fonds qui témoigne de notre volonté de promouvoir et de garantir les droits de la femme sur le continent africain. Elle marque notre volonté de reconnaître la place privilégiée de la femme dans la société africaine», a déclaré le président malawite Bingu Wa Muthakari, nouveau président en exercice de l'UA.

«Nous devons franchir les étapes suivantes en donnant une traduction concrète au fonds et surtout en ratifiant massivement les instruments juridiques garantissant les droits des femmes, en particulier le Protocole de l'UA sur les Droits de femmes», a-t-il ajouté lors de la cérémonie de clôture du 14ème sommet.

Après trois jours de débats, les chefs d'Etat et de gouvernements ont adopté plusieurs décisions importantes parmi lesquelles le renforcement des relations entre, d'une part, l'UA et les organisations régionales et, d'autre part, les organisations régionales entre elles.

Ils ont également décidé de soutenir plusieurs candidatures de personnalités ou pays africains à des postes dans des organisations internationales.

<http://awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Creation-d-un-fonds-pour-les-femmes-africaines>

Swaziland: Enfin les droits à la propriété pour les femmes

Une récente décision de justice a finalement donné aux femmes swazies le droit de posséder et d'administrer des biens en leur propre nom. Bon nombre de femmes swazies mariées en communauté de biens ont été laissées dans le froid par leurs maris, qui les chassent de leur foyer conjugal ou qui vendent les biens à leur insu. Dans certains cas, les épouses ont payé pour la propriété, mais elles quittent sans rien parce que la propriété est enregistrée au nom de leur mari. Grâce aux efforts courageux d'Aphane Doo, une militante des droits de la femme, qui a mis en cause la Loi sur l'enregistrement des actes sur la base de la clause d'égalité de la constitution, d'autres femmes swazies n'auront plus à vivre cela.

<http://tinyurl.com/yda2gp6>

Rabatou Serah Diallo est la première et seule femme à la tête d'un syndicat en Afrique

La nouvelle présidente du Conseil National de Transition (CNT) en Guinée est une syndicaliste de choc qui n'a pas froid aux yeux. Grâce à son long combat contre la dictature de Lansana Conté, elle a réussi à s'imposer dans un milieu essentiellement masculin pour devenir une figure de proue des démocrates guinéens.

Suite à la page 9

NOUVELLES D'AFRIQUE

(Suite)

Devenue présidente du CNT le 19 février, elle est une des rares femmes à la tête d'un syndicat en Afrique.

<http://www.pambazuka.org/fr/category/wgender/62630>

L'UA appelle à la nomination d'un émissaire pour la défense des droits des femmes et des enfants

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA) a fait appel ce mercredi à la nomination par la Commission de l'UA d'un représentant spécial chargé de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

La requête a été faite à la suite d'une délibération par le CPS mardi dans la soirée sur la situation des femmes et des enfants dans les zones de conflits en Afrique.

« Le conseil a exhorté le président de la Commission de l'UA Jean Ping à nommer un représentant spécial pour la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Le conseil a demandé que les mesures adéquates soient prises afin de s'assurer que la charte africaine sur les droits des enfants soient appliquée dans les zones de conflits », a noté le CPS dans un communiqué.

Le conseil a également demandé au président de la Commission de prendre en compte la dimension genre dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité, notamment en désignant un expert genre au niveau des bureaux de liaison de l'UA ou lors des opérations de maintien de la paix.

La proclamation de 2010 comme « l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique » devrait être l'occasion de nommer des ambassadrices de la paix.

« Dans ce registre, le conseil a aussi souligné la nécessité d'aborder la problématique de la violence faite aux enfants, afin de mettre l'accent sur la prévention en identifiant les causes profondes de la vulnérabilité des femmes et des enfants. Des recommandations doivent être faites afin de minimiser les risques et de traduire en justice ceux qui commettent en toute impunité des actes violents à l'encontre des femmes et des enfants au niveau national et régional », a ajouté le CPS.

Par ailleurs, le conseil a décidé de consacrer chaque année une session publique à la thématique des femmes et des enfants ainsi que d'autres groupes vulnérables dans les zones de conflits

http://www.apanews.net/apa.php?page=show_article&id_article=121285

EVENEMENTS

Bientôt la 47^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples tiendra sa 47^{ème} session du 12 au 26 Mai 2010 à Banjul, Gambie.

Quatre pays auront à soumettre leurs rapports initiaux. Il s'agit de la République Démocratique du Congo, le Madagascar, le Cameroun et le Rwanda.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples au :

http://www.achpr.org/francais/info/news_fr.html

Assemblée consultative des Parlementaires de la CPI et de l'Etat de droit

La 6^{ème} session de l'assemblée consultative des Parlementaires et de l'Etat de droit se tiendra les 27 et 28 Mai 2010 à Kampala, Ouganda.

L'Assemblée consultative des Parlementaires de la CPI et de l'Etat de droit est la seule rencontre au niveau mondial réunissant les législateurs se focalisant uniquement sur la question de la Cour pénale internationale. Cette Assemblée, qui entre dans le cadre de la campagne de la CPI menée par « Parliamentarians for Global Action (PGA) », représente une occasion unique pour des centaines de législateurs de tous les continents du monde de discuter et de définir les stratégies permettant de faire avancer les objectifs stratégiques en faveur de la CPI.

La sixième session de l'Assemblée consultative se tiendra en préparation de la première Conférence de révision du Statut de Rome qui débutera le 31 mai 2010, également à Kampala.

<http://www.iccnw.org/?mod=currentevents&time=1272690000>

Accès à la terre : La FAO lance une base de données sur les disparités homme-femme

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé ce 17 février 2010, une nouvelle base de données en ligne sur les inégalités largement répandues entre les hommes et les femmes en matière d'accès à la terre.

Cette base de données, intitulée « *Genre et droit à la terre* » et élaborée en consultation avec les services statistiques nationaux, les universités, les organisations de la société civile et d'autres sources dans le monde, offre des informations mises à jour sur la façon dont les hommes et les femmes dans 78 pays ne sont pas égaux en matière de droits juridiques et d'accès à la terre.

Dans une bonne partie du monde, les femmes viennent loin derrière les hommes en ce qui a trait à la propriété des terres agricoles et l'accès aux revenus provenant de la terre, et cela bien qu'elles soient les principales productrices de cultures vivrières et qu'elles jouent un rôle crucial au sein de leurs foyers. « La disparité dans l'accès aux terres est l'une des principales causes des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes dans les zones rurales. Elle met en péril la sécurité alimentaire des ménages et des communautés, et affecte la sécurité alimentaire nationale et le développement », indique **Marcela Villarreal**, directrice de la division parité, équité et emploi rural de la FAO.

La base de données offre aux décideurs et autres utilisateurs une meilleure image des grands changements sociaux, économiques, politiques et culturels qui influent sur l'accès à la terre et le respect des droits fonciers des femmes. « Les décideurs ont, d'une part, une source exhaustive de renseignements sur les facteurs les plus pertinents en matière d'égalité en droit foncier dans leur pays et, d'autre part, la possibilité de faire des comparaisons entre les tendances et l'état du droit dans leur propre pays et d'autres pays », explique Zoraida Garcia, experte en parité et développement. Dans de nombreux cas, les constitutions nationales reconnaissent aux hommes et aux femmes les mêmes droits sur la terre, mais la réalité quotidienne est tout autre. Souvent, ces droits sont bafoués du fait de lois contradictoires ou de pratiques traditionnelles et institutionnelles qui ont la vie dure et attribuent les titres de propriété et l'héritage des terres aux hommes ou à la famille du père décédé.

www.fao.org/gender/landrights

Inde : La loi sur les quotas des femmes au Parlement

La Chambre haute du Parlement indien a voté le 12 mars dernier, un amendement accordant aux femmes **le tiers** des sièges, au **Parlement** et dans les assemblées législatives régionales.

Le vote de cet « *Women Reservation Bill* » devait avoir lieu symboliquement lors de la Journée Internationale de la Femme, le 8 mars. Mais de nombreux incidents de séance ont retardé le vote, les députés de petites formations d'opposition y étant fortement opposés.

Le Premier ministre, Manmohan Singh, qui s'était personnellement investi en faveur du vote, a finalement pu saluer « *un pas historique et de géant vers le renforcement des droits des femmes* ».

Malgré une adoption à une large majorité, les débats ont été longs et houleux. Certains parlementaires s'en sont pris au président de la Haute Assemblée, allant jusqu'à déchirer le texte de loi au-dessus de sa tête. D'autres ont tenté de dérober le micro du président de séance. Sept députés ont dû être expulsés car ils refusaient de quitter la salle après en avoir reçu l'ordre.

Le gouvernement tentait depuis 1996 de faire passer cet amendement. Pour l'heure, les femmes n'occupent que 10% des sièges, mais aux prochaines élections, si la loi est définitivement approuvée, plus de 100 parlementaires devront céder leur siège à des femmes.

Pour être ratifié, l'amendement doit être ensuite approuvé par la Chambre basse du Parlement et par au moins la moitié des assemblées législatives. Avec cet amendement, les autorités espèrent s'attaquer à la discrimination dont sont victimes les femmes dans le pays.

D'après un rapport du Programme des Nations unies pour le développement, l'Inde compte près de 45 millions de « *femmes manquantes* » que l'on estime mortes de « *traitements discriminatoires dans les soins, la nutrition ou par pure négligence.* »

<http://www.affairesstrategiques.info/spip.php?article2978>

NOUVELLES INTERNATIONALES



Laura Chinchilla, première femme Présidente du Costa Rica

Laura Chinchilla, 50 ans, est devenue le 7 février 2010 la **première femme présidente du Costa Rica**, un pays qui a inscrit l'écologie, l'éducation, la santé et le rôle des femmes au cœur de ses politiques publiques.

Elue au premier tour avec plus de 20 points d'avance sur ses rivaux, Laura Chinchilla succède à son mentor Oscar Arias, prix Nobel de la paix en 1987. Elle a annoncé qu'elle poursuivrait l'action politique du Chef de l'Etat sortant.

<http://www.fondapol.org/les-travaux/les-breves/vue-detaillee/titre/laura-chinchilla-premiere-femme-presidente-du-costa-rica.html>

France : Une nouvelle loi contre les violences faites aux femmes

La proposition de loi sur les violences faites aux femmes a été adoptée le 25 février 2010 par les députés. Le texte crée notamment une "ordonnance de protection des victimes", permettant à un juge de statuer dans les 24 heures en cas d'urgence, et un "délit de violence psychologique".

La proposition de loi, déposée par les députés Danielle Bousquet (PS) et Guy Geoffroy (UMP), a été cosignée par des députés issus de tous les bancs de l'Assemblée.

L'une des principales dispositions du texte porte sur la création d'une "ordonnance de protection des victimes".

Celle-ci doit permettre à un juge de statuer dans les 24 heures, par exemple sur l'éviction de l'auteur des violences du domicile conjugal ou sur la garde temporaire des enfants, dans les situations urgentes. Seront concernés les couples mariés, mais également les partenaires d'un Pacs et les concubins.

Le texte vise également à compléter l'arsenal juridique français, en créant un "délit de violence psychologique ou morale" et un délit de "contrainte au mariage".

Source :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/societe/20100225.FAP0759/violences-faites-aux-femmes-la-proposition-de-loi-adopt.html>

Un centre de connaissances mondial virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

Cette initiative du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) rassemble les précieuses contributions d'organisations expertes et de spécialistes, d'instances gouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'une large gamme d'acteurs.

Elle se caractérise notamment par ses efforts visant à encourager une appropriation partagée du site et la formation de partenariats en continu en vue d'assurer la poursuite de son développement et sa durabilité.

L'objectif principal du Centre de connaissances mondial virtuel est de favoriser la mise en place de programmes reposant sur des bases factuelles et d'accroître l'efficacité et l'efficience de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des initiatives de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et de lutte contre cette violence.

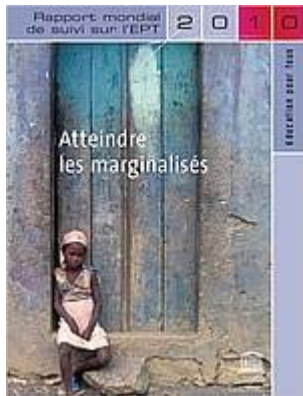
À ces fins, le Centre de connaissances mondial virtuel offre à ses utilisateurs et utilisatrices un service « à guichet unique » en mettant à leur disposition des outils et des informations sur les mesures efficaces pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il fait appel pour cela aux recommandations d'experts, aux évaluations initiales et finales de politiques et de programmes et, fondamentalement, aux expériences des praticiens du monde entier.

Le site du Centre offre :

- Des conseils étape par étape sur les modalités pratiques de travail avec divers secteurs ou groupes ou dans divers domaines d'intervention
- Des approches prometteuses ayant fait leurs preuves
- Des formations et des outils pratiques recommandés pour l'exécution
- Un répertoire d'organisations spécialisées, par pays et par langue
- Des sommaires des évaluations et leurs principaux constats
- Des liens vers des sources de données importantes et d'autres ressources en ligne
- Un observatoire émergent des principales initiatives;
- Un calendrier des grandes manifestations et des possibilités de formation.

Pour plus d'informations, consulter <http://awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Le-Centre-de-connaissances-mondial-virtuel-pour-mettre-fin-a-la-violence-contre-les-femmes-et->

PUBLICATIONS



Rapport mondial de suivi sur l'Éducation Pour Tous 2010

Publié le 19 janvier 2010, le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation Pour Tous 2010 intitulé « Atteindre les marginalisés » et

réalisé par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture), révèle que suite à la crise financière mondiale, des millions d'enfants vivant dans les pays les plus pauvres de la planète risquent d'être privés d'accès à l'éducation.

La récente étude vient de prouver que les systèmes éducatifs de bon nombre des pays les plus pauvres du monde subissent désormais le contrecoup de la récession économique mondiale.

Le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 affirme que la crise pourrait créer une génération d'enfants perdus ayant des chances d'épanouissement irrémédiablement amoindries par une incapacité à protéger leur droit à l'éducation.

Il propose des mesures concrètes permettant de s'assurer qu'aucun enfant ne soit exclu de l'école.

Pour plus d'informations, télécharger le rapport sur : <http://www.unesco.org/fr/efareport/>

Le Nouveau numéro du bulletin trimestriel de l'Observatoire Africain des droits de la femme à présent disponible

L'Observatoire africain des droits de la femme (AWRO) a publié en janvier 2010 le deuxième numéro de son bulletin trimestriel. Il informe sur les questions émergentes relatives aux droits de la femme en Afrique. Vous pouvez y accéder en consultant le site web de l'Observatoire à l'adresse suivante :

<http://awro.uneca.org/ownPublications.aspx>

Un "cahier d'exigences" pour la cause des femmes

A l'occasion de son 1^{er} anniversaire, la campagne « Ratifier et Respecter » lancée à l'initiative de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) en collaboration avec cinq organisations non-gouvernementales régionales : African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHR), Femmes Africa Solidarité (FAS), Women's Aid Collective (WACOL), Women in Law and Development in Africa (WILDAF) et Women and Law in Southern Africa (WLSA) ont publié un « cahier d'exigences » sur la situation des droits des femmes dans une trentaine de pays africains.

Fruit des enquêtes menées par les organisations nationales dans leurs pays respectifs, le Cahier d'exigences témoigne de la situation des droits des femmes et formule des revendications clés pour éliminer les discriminations et les violences à leur égard. Ces "exigences" s'adressent aux autorités gouvernementales de chaque pays, car renforcer le respect des droits des femmes est avant tout une question de volonté politique.

http://www.fidh.org/IMG/pdf/cahierd_exigences_FR.pdf

WILDAF WEST AFRICA Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (coordinatrice)
Kafui KUWONOU (Chargée de programme)
Béatrice AJAVON (Chargée de communication)
Michelle LOCOH (assistante en communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez :

WILDAF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest
B.P. 7755 Lomé - Togo
Tél. : (228) 261-26-79
Fax : (228) 261-73-90

Email : info@wildaf-ao.org

Ce bulletin est produit grâce au financement de MDG3 Fund

« Investir dans l'égalité »

